



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2021-6671
Demande : Modification de l'étiquette d'un produit –
Mélanges en cuve
Produit : Adjuvant à pulvériser MSO
Numéro d'homologation : 33193
Principe actif (p.a.) : Mélange d'agents de surface
Numéro de document de l'ARLA : 3443283

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette d'une préparation commerciale, l'adjuvant à pulvériser MSO, afin d'ajouter des produits d'association.

Évaluation sanitaire

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise ni requise pour appuyer l'homologation de l'adjuvant à pulvériser MSO dans un mélange en cuve avec les herbicides suivants : herbicide Flexstar GT (numéro d'homologation 30412), herbicide Venture L + herbicide liquide Reflex (numéros d'homologation 21209 et 24779), herbicide Leopard (numéro d'homologation 33715), herbicide Laudis (numéro d'homologation 31721) et herbicide Crestivo (numéro d'homologation 28150). Les doses d'utilisation homologuées de l'adjuvant à pulvériser MSO ne dépassent pas la quantité homologuée d'adjuvant figurant sur l'étiquette des produits d'association susmentionnés et, par conséquent, il ne s'agit pas d'un élargissement de la portée d'utilisation. Ainsi, lorsqu'il est utilisé avec les produits susmentionnés, la quantité de résidus dans les denrées alimentaires et d'origine animale devrait demeurer inchangée. L'exposition alimentaire aux principes actifs présents dans les produits d'association ne devrait donc pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique ni aucune évaluation de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation de la valeur

La mise à disposition d'un adjuvant de rechange permet aux utilisateurs de disposer d'une plus grande flexibilité pour adapter l'utilisation de l'herbicide Flexstar GT, l'herbicide Venture L + l'herbicide liquide Reflex, l'herbicide Leopard, l'herbicide Laudis et l'herbicide Crestivo, en fonction de leurs préférences en matière d'adjuvants et de la disponibilité.

Les données provenant d'essais, les homologations d'herbicides existantes et les lettres de soutien ont démontré que l'adjuvant à pulvériser MSO est utile lorsqu'il est appliqué en mélange en cuve avec l'herbicide Flexstar GT, l'herbicide Venture L, l'herbicide liquide Reflex, l'herbicide Leopard, l'herbicide Laudis et l'herbicide Crestivo pour les utilisations indiquées sur l'étiquette.

Évaluation des caractéristiques chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer la modification de l'étiquette de l'adjuvant à pulvériser MSO.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3304290	2018, BAR-1A, DACO: 10.2.3.3
3304292	2019, BAR-2A, DACO: 10.2.3.3
3304294	2020, BAR-3A, DACO: 10.2.3.3
3304296	2021, CORN-1, DACO: 10.2.3.3
3304297	2021, SOY-1, DACO: 10.2.3.3
3304298	2020, SOY-2A, DACO: 10.2.3.3
3304300	2020, SOY-3A, DACO: 10.2.3.3
3304302	2018, WHE-1A, DACO: 10.2.3.3
3304304	2020, WHE-2A, DACO: 10.2.3.3
3304306	2020, WHE-3A, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9